



# Projet de Charte du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest REPAO



## Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest - REPAO -

Sicap Liberté IV Villa n 5000 B.P. 7329  
Soumbédioune Dakar (Sénégal)

Téléphone : (221) 825 27 87 / Fax : (221) 825 27 99

Site web : [www.enda.diapol.org](http://www.enda.diapol.org) –

E-mail : [repao@orange.sn](mailto:repao@orange.sn) / [repao@endadiapol.org](mailto:repao@endadiapol.org)



# Projet de charte du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest - REPAO -

## **Contenu :**

La Charte contient la vision, la mission et les principes. Elle est validée par le Comité d'Orientations Stratégiques et obligatoirement signée par les membres qui s'engagent ainsi à la respecter.

Le REPAO a pour ambition de constituer un vaste réseau des acteurs de la pêche en Afrique de l'Ouest qui adhèrent et partagent une vision commune et acceptent de concilier la recherche de compétitivité sur le marché international, la satisfaction des besoins alimentaires des populations et la conservation durable des ressources halieutiques.

## **Vision :**

« Une pêche durable gérée de manière participative, prenant en compte les aspirations et les droits des communautés de pêche, contribuant significativement aux économies nationales, soutenue par un engagement fort des Etats dans le cadre d'une coopération sous régionale, pour garantir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté par une bonne pratique du commerce et une restauration des pêcheries. »

## **Missions :**

- Faire de la pêche un des leviers de lutte contre la pauvreté et de création de richesses durables pour les communautés de base
- Favoriser l'émergence de politiques publiques concertées dans les secteurs halieutiques
- Apporter beaucoup plus de cohérence entre les marchés, les systèmes de production et la préservation des ressources halieutiques aux échelles locale, nationale, régionale et internationale.

## **Axes d'intervention :**

- Mener des activités de communication/ sensibilisation, de plaidoyer et de lobbying pour promouvoir le dialogue politique et conduire à une plus grande cohérence entre les politiques de pêche, de commerce et d'environnement.
- Promouvoir des cadres de concertation comme espaces de régulation entre les différentes catégories d'acteurs afin de favoriser des politiques publiques concertées dans les secteurs halieutiques en Afrique de l'Ouest.
- Renforcer les capacités professionnelles et organisationnelles des acteurs de la pêche artisanale, faciliter leur maîtrise des enjeux politiques, sociaux, économiques et environnementaux de la pêche.

- Encourager la gouvernance et la cogestion tout au long de la filière pêche et à toutes les échelles : locale, nationale, sous-régionale et internationale.
- Produire ou susciter des recherches prospectives sur des thématiques pouvant conduire à une plus grande cohérence dans les politiques, pour rendre les informations stratégiques à la disposition des acteurs de la pêche.
- Promouvoir la valorisation des ressources halieutiques en général, et la transformation artisanale en particulier.

### **Principes de fonctionnement**

Le REPAO fonctionne en réseau à des échelles différentes : locale, nationale, sous-régionale et internationale. Ce type de fonctionnement repose sur des principes forts, tels que :

#### **✚ Convergence et mise en synergie**

Chaque membre reste autonome et indépendant mais s'engage à œuvrer dans le respect de la vision du réseau. Il est donc nécessaire de converger avec les autres membres afin d'obtenir une cohérence de nos actions.

La convergence, pour le REPAO, est l'expression de la nécessité que les activités de ses membres tendent vers le projet commun, car elle permet :

- de tirer le meilleur parti de la richesse et de la diversité qu'apportent les membres, en termes géographiques, sociologiques, d'intervention, de champs d'actions, etc. ;
- d'éviter les situations de concurrence, de tensions, d'incompréhension, etc.

La mise en synergie des acteurs passe par le décloisonnement de ces derniers. Il ne s'agit pas seulement des acteurs de la pêche, mais également du commerce, de l'environnement, du tourisme, etc.

#### **✚ Partage**

Le partage représente un des principes déterminants pour la réussite du réseau. Effectivement, il est la base du concept de mise en réseau. Cela commence bien entendu par le partage de valeurs et de vision commune comme l'illustre bien cette démarche de charte.

Il est également important de faciliter le partage des pratiques des membres en interne au réseau, ce qui permet l'enrichissement et le renforcement mutuel de nos capacités. Sans oublier le partage et l'échange de l'information qui est un autre aspect important, considérant que la possession de celle-ci représente une source de pouvoir pour le détenteur.

#### **✚ Démocratie participative**

Le REPAO considère la participation comme l'essence même de sa mission. Elle s'applique à tous les niveaux du réseau : au sein des différents organes, entre les membres, dans les projets, etc. Dans le fonctionnement du réseau, les règles suivantes sont promues :

- Les orientations stratégiques sont prises de manière démocratique, au sein du Comité d'Orientations Stratégiques, COS.
- Les membres n'approuvant pas une décision peuvent, sous certaines conditions, demander une concertation sur cette question.

## **Engagement**

L'engagement de tous les membres est également un fondement de la réussite de notre réseau. Cela passe bien évidemment par notre volonté d'y consacrer le temps nécessaire, des ressources matérielles et immatérielles dans la mesure de nos propres possibilités. Mais un exemple clair réside dans la participation de chacun au forum annuel afin de faciliter la communication, l'échange, la confiance (par la connaissance des autres), etc.

Bien entendu un bureau de coordination et d'animation du réseau est prévu pour faciliter le fonctionnement du réseau et sa mission sera d'être attentif à l'animation de ce dernier. Mais pour faire son travail normalement, le bureau de coordination devra s'appuyer sur l'engagement de tous qui se traduit par exemple par la participation aux différentes rencontres, activités du réseau, etc.

L'engagement de chacun fera l'objet d'une des règles du jeu du REPAO, afin que celui-ci se concrétise par des actes et non seulement par des paroles. Nous éviterons ainsi des positions de passivité et d'attentisme de certains membres.

## **Responsabilité**

Les différents membres du réseau peuvent partager ensemble des ressources, des savoirs, des savoir-faire et des stratégies. Les décisions étant prises d'une manière concertée, la notion de co-responsabilité traduit la nécessité de répondre collectivement des actions et de leurs conséquences.

La mise en œuvre de ces principes implique, pour le réseau, la nécessité de se doter des instruments de pilotage, de suivi et de capitalisation pour pouvoir rendre compte et se rendre compte de ses avancées, échecs et impacts.

## **Equité et transparence**

Le REPAO tient à promouvoir les principes de transparence et d'équité, dans son action et dans son fonctionnement.

Conformément au principe de transparence, le REPAO donne la possibilité, à chaque membre habilité selon son statut, d'avoir accès aux informations pertinentes et nécessaires pour lui.

Le réseau entend travailler pour le bien des différentes catégories d'acteurs : les organisations professionnelles de pêche, les Administrations et les États, les organisations intergouvernementales et internationales, les Instituts de Recherches et bureaux d'études, les Partenaires au Développement, les ONG et Associations de développement, ou tout autre acteur partie prenante dans la mission poursuivie par le réseau.

Tous les membres du réseau acceptent de donner aux autres toutes informations nécessaires à une compréhension commune de ce qu'ils font au sein de ce dernier et pourquoi ils le font.

Les efforts pour le respect du principe de transparence servent en même temps à mieux asseoir l'équité au sein du réseau.

## **Respect et Valorisation**

Dans son action comme dans son fonctionnement, le REPAO favorise l'épanouissement des membres, dans le respect de leur diversité et de leur richesse.

Le réseau doit servir aussi la valorisation des actions de ses membres et à l'inverse, ces derniers doivent promouvoir le réseau à l'extérieur de celui-ci. Il faut donc que le schéma d'organisation que propose le réseau à une échelle sous-régionale, se reproduise à échelle nationale et locale, ainsi seulement le changement sera partagé par tous et donc réalisable.

### **Subsidiarité**

Selon ce principe, une autorité, à l'exception de tout ce qui ressort de ses droits et obligations, ne peut prendre une décision ou mener une activité que si celle-ci ne peut pas être prise ou menée par un échelon inférieur. Les différents organes (le COS, le Bureau d'animation et de coordination, les points focaux pays, etc) se doivent d'appliquer le principe de subsidiarité, ce qui revient à dire que les décisions doivent toujours être prises aux niveaux pertinents, dans l'apprentissage d'une efficacité qui ne sacrifie pas les principes démocratiques.

Les termes et les lieux de la subsidiarité sont définis en commun, dans l'application du principe de démocratie participative (notamment concertation sur les éléments stratégiques)

### **Solidarité**

Dans la mesure où les membres partagent une même vision, contribuent à une même mission et construisent ensemble un projet commun, la solidarité entre ces derniers est d'abord politique. Elle doit s'appliquer en notre sein et valoir dans les rapports que nous promovons dans la société.

### **Effizienz<sup>1</sup> et efficacité<sup>2</sup>**

Au regard du contexte de précarité dans lequel ils interviennent, les membres doivent être soucieux d'effizienz et d'efficacité dans leurs actions et dans leur fonctionnement.

La pertinence par rapport à sa mission dicte au réseau de veiller à une distribution des ressources tenant compte des enjeux stratégiques, de la diversité des ancrages, de la nécessité d'agir à des échelles multiples.

### **Innovation**

Face aux évolutions sociales perpétuelles, le REPAO doit s'adapter en se donnant les moyens techniques, scientifiques, symboliques, organisationnelles et politiques d'influence sur ces changements, tout en n'inhibant pas les propres capacités de la société. La créativité et l'innovation<sup>3</sup> sont des conditions essentielles de réalisation de la mission du réseau.

Tous les membres doivent être soucieux de susciter et de promouvoir l'innovation. Leur capacité d'innovation implique de construire des hypothèses de changement liées à l'observation du contexte d'intervention et de vérifier leur pertinence par l'action.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce principe, le Bureau de coordination et d'animation aurait vocation à faciliter la création et l'animation d'espaces de prospective et d'encouragement de l'innovation.

---

<sup>1</sup> Comprise comme l'optimisation des résultats en fonction de contextes et de ressources donnés

<sup>2</sup> Capacité de produire le maximum de résultats avec le minimum d'effort, de dépense

<sup>3</sup> Donc la capacité à proposer d'autres chemins, d'autres stratégies de lutte contre les pauvretés

### **Capitalisation**

La capitalisation de notre processus de mise en réseau, ainsi que les plus values de ce concept, de nos actions, des bonnes pratiques, reste un défi majeur auquel nous devons répondre afin que ce processus puisse se démultiplier au sein d'autres cercles.

### **Respect des règles du jeu**

Tous les membres sont tenus de respecter les principes et les règles ci-dessus édictés. À défaut, ils encourent le désengagement du réseau à leurs côtés. Cette charte comporte en annexe un règlement intérieur sur les principes de fonctionnement, l'organisation du réseau, les droits et les devoirs de chacun.

### **Adhésion au réseau :**

L'adhésion au réseau passe par le partage de la vision, les valeurs, la mission et les objectifs de celui-ci, ainsi que par l'approbation de cette charte. Il s'agit donc de signer cette charte pour devenir membre du réseau en tout en respectant les principes énoncés dans cette dernière.

Un manquement à ces derniers ou aux règles de fonctionnement du réseau peut entraîner l'exclusion de ce membre.

À tout moment, il est également possible à chaque membre de se retirer du réseau en notifiant sa décision auprès du bureau de coordination du REPAO.

En fonction de ce qui précède, les deux parties s'engagent à apporter leurs concours à la réussite de cette franche collaboration.

Fait à  
Le

Membre du REPAO

Représentant du REPAO